



# AVIS AUX RÉSIDENTS

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 À CHANDLER

Le ministère des Transports du Québec entreprend cette semaine les travaux de reconstruction de la route 132 afin d'éliminer la courbe située à la hauteur de la rivière de l'Anse aux Canards de même que celle du secteur de la route de l'Anse-aux-Canards. Ces travaux qui affecteront la circulation dans les quartiers de Newport et de Pabos Mills se termineront à la fin du mois de novembre 2019.

Ils comprennent :

- Le remplacement des conduites de services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et pluvial).
- La construction de murs de soutènement sur la route Blais et la route 132 (Newport).
- Les travaux de construction du nouveau pont au-dessus de la rivière de l'Anse aux Canards.
- Le raccordement temporaire à la route 132 existante.

### Gestion de la circulation

La circulation se fera **en alternance sur deux sections de la route 132**, soit à l'intersection de la route Cyr Est et à l'intersection de la route Olsen. Des feux de signalisation seront installés mais, selon le cas, il pourrait aussi y avoir présence de signaleurs.

Des **détours** sont également prévus durant l'été pour les résidents qui empruntent les routes Cyr Est, Blais, Albert et de l'Anse-aux-Canards. De la signalisation sera mise en place afin de bien les diriger.

### Horaire des travaux

Les travaux seront exécutés de jour, **du lundi au jeudi, de 7 h et 17 h 30 et le vendredi de 7 h à 12 h**.

Le Ministère vous remercie de votre compréhension et de votre patience lors de l'exécution de ces travaux.

### Pour plus d'information

Avant vos déplacements, consultez le Québec 511 sur le Web à l'adresse [Quebec511.info](http://Quebec511.info) ou composez le 511 afin de connaître les entraves sur le réseau.

Pour faire un commentaire ou une demande de renseignements, vous pouvez joindre la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en composant le 418 727-3674 ou en écrivant à l'adresse de courriel [dgbqi@transport.gouv.qc.ca](mailto:dgbqi@transport.gouv.qc.ca).

**Soyez toujours prudent près d'un chantier !**